

CHAPITRE VI
OBJECTIFS, PRINCIPES, AXES STRATEGIQUES
ET ACTIONS PRIORITAIRES DE LA STRATÉGIE DE CROISSANCE
ET DE REDUCTION DE LA PAUVRETE

6.1. OBJECTIFS DE LA SCRP

La Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (SCRP) constitue désormais le cadre de référence en matière de développement économique et social de notre pays. Les objectifs de la SCRP sont de :

1. Promouvoir une croissance économique d'au moins 5 % par an;
2. Réduire la pauvreté monétaire de 50% d'ici 2015.

6.2. PRINCIPES ET ORIENTATIONS DE LA SCRP

La stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté a été élaborée selon trois principes de base. Le gouvernement est convaincu qu'il est possible de réduire de manière significative la pauvreté aux Comores si le pays connaît (i) une croissance économique soutenue, (ii) un développement de ses capacités humaines et (iii) un véritable engagement des ministères sectoriels, des organisations de la société civile, des opérateurs économiques et des organisations internationales dans la mise en œuvre de cette stratégie de manière à impliquer toutes les couches de la population.

Une croissance économique soutenue est indispensable à la réduction de la pauvreté

L'expérience des Comores et de nombreux pays en développement montre que la croissance économique est une condition nécessaire à la réduction de la pauvreté. L'amélioration des conditions de vie de la population passe par une augmentation du produit national, de l'emploi et de la génération de revenus. L'amplitude de son impact dépend toutefois des performances sectorielles, de l'environnement politique et institutionnel, des politiques macroéconomiques et sectorielles et du niveau d'inégalité qui prévaut entre les catégories socio-économiques et les milieux. De nombreuses études montrent également que la croissance économique peut être accompagnée par une augmentation ou une diminution des inégalités suivant le secteur dans lequel est concentrée cette croissance. Lorsqu'on observe une forte concentration de ménages pauvres dans un secteur, on peut s'attendre à ce qu'une croissance forte dans ce secteur ait des impacts plus importants sur la réduction de la pauvreté que si la croissance est induite par un secteur qui regroupe moins de ménages pauvres. Par contre, si la croissance vient d'un secteur où l'on retrouve peu de pauvres, elle peut aussi

contribuer à réduire la pauvreté et les inégalités si le gouvernement met en place des politiques de redistribution efficaces.

Il existe donc deux grandes options en termes de priorité sectorielle pour réduire la pauvreté par la croissance : soit privilégier l'augmentation du PIB dans les secteurs les plus porteurs où le pays dispose d'avantages comparés et assurer une certaine redistribution des fruits de cette croissance à travers des politiques redistributives, soit privilégier des politiques favorables à l'augmentation des revenus des pauvres dans leur secteur de concentration, ce qui se traduira également par un accroissement du PIB (« pro-poor policy »).

Le gouvernement des Comores entend privilégier une approche mixte ciblant d'une part, les secteurs dans lesquels sont concentrés les pauvres de manière à accroître directement et rapidement leur revenu et assurant d'autre part, le développement à moyen terme de nouveaux secteurs porteurs de croissance dont les fruits pourront être redistribués à travers une fiscalité et des dépenses publiques à la fois équitables et incitatives. Dans une perspective de court terme, le secteur agro-alimentaire en général et le secteur des micro et petites entreprises ont particulièrement retenu l'attention car ce sont des secteurs dans lesquels on retrouve une proportion significative de ménages, une incidence de la pauvreté supérieure à la moyenne nationale et qui sont prédisposés à répondre rapidement aux incitations. Les autorités sont convaincues que promouvoir la croissance dans ces secteurs contribuera directement à la création de revenus pour les ménages et le gouvernement. Dans le cadre d'une vision à moyen et long terme, le gouvernement pense promouvoir le développement du secteur privé national et étranger dans certains créneaux particuliers du secteur agroalimentaire, orientés à l'exportation. Des candidats potentiels seraient par exemple les fruits tropicaux, les fleurs coupées, la culture d'algues, l'élevage de langoustes et de crevettes, la culture perlière, etc.

On pense surtout au développement du tourisme. Les données préliminaires indiquent que les Comores disposent d'un potentiel important dans ce secteur qui pourrait devenir à moyen et long terme (entre 10 et 15 ans) une source majeure d'activité, d'emplois, de revenus pour les ménages et l'Etat, et de devises. De plus, le tourisme est un secteur particulièrement intéressant dans une perspective de réduction de la pauvreté dans la mesure où il est intensif en emplois et où les emplois qualifiés nécessitent pour la plupart une formation courte (de quelques mois à quelques années). C'est aussi un secteur qui, s'il est bien géré, représente une source durable de revenus et protège l'environnement.

Le créneau visé serait a priori celui de l'éco-tourisme pour des touristes de classe moyenne supérieure. En effet, le tourisme de masse n'est pas envisageable compte tenu des coûts de transport élevés pour se rendre aux Comores, des infrastructures très limitées de transport et d'hôtellerie disponibles pour accueillir les touristes et des effets dommageables sur

l'environnement d'un tel tourisme. Le créneau du tourisme de luxe n'est pas non plus envisageable, du moins à court et moyen terme, car il demande d'excellentes infrastructures hôtelières et un niveau supérieur de qualification du personnel habitué au service d'une clientèle exigeante. De plus, sur ce créneau, les Comores auraient du mal à concurrencer Maurice et les Seychelles.

Il est clair que le développement de l'éco-tourisme dans le pays passe par un recours à des investisseurs privés étrangers qui apporteront leurs capitaux et leur savoir-faire. Dans un contexte de globalisation des marchés, ces derniers ne le feront que si les Comores présentent des opportunités intéressantes de marché, des avantages comparés par rapport à d'autres localisations possibles, et des garanties en termes de stabilité politique et macroéconomique, de code des investissements étrangers attrayant, de disponibilité d'infrastructures de transport et d'énergie et de sécurité et de bon accueil des touristes. Il faut définir les conditions d'un jeu gagnant-gagnant où les Comoriens s'approprient progressivement les compétences et investissent de plus en plus dans ce secteur.

Outre les questions liées au type de secteur à prioriser pour la croissance et la réduction de la pauvreté, le type de croissance privilégié aura également un impact sur la réduction de la pauvreté. Une croissance intensive en main-d'œuvre non qualifiée, chaque fois que possible et ce, dans tous les secteurs, sera beaucoup plus porteuse de réduction de la pauvreté qu'une croissance intensive en capital. Ceci signifie privilégier systématiquement les technologies intensives en main-d'œuvre, surtout non qualifiée, par exemple dans les travaux publics de construction et d'entretien de routes, dans le secteur de la construction, dans le secteur agro-alimentaire, etc.

Que ce soit sur l'identification de créneaux porteurs dans l'agroalimentaire ou dans le tourisme, des études sérieuses et empiriques doivent être menées pour évaluer la faisabilité technique, le potentiel de marché, les avantages comparés potentiels des Comores et un positionnement stratégique possible. De même, des études doivent être menées pour identifier les technologies intensives en main-d'œuvre à promouvoir dans les différents secteurs qui assurent une qualité de produit, la rentabilité des activités économiques concernées et la compétitivité des produits et services comoriens. Sujet à confirmation par des études appropriées, la vision volontariste du gouvernement pour le pays est celle du passage à long terme d'une économie à faible revenu s'appuyant sur un secteur agro-alimentaire vivrier et peu performant à une économie à revenu intermédiaire axée sur le secteur touristique et certains créneaux agro-alimentaires à l'exportation.

L'amélioration du capital humain est au coeur du processus de développement et de la lutte contre la pauvreté

La pauvreté n'est pas seulement due à la faiblesse des revenus. Elle est également le résultat d'un manque d'accès aux différentes formes de capital, en particulier de capital humain. Le gouvernement souhaite que tous les comoriens et toutes les comoriennes soient en santé, éduqués et qu'ils soient en mesure de s'épanouir personnellement et professionnellement. Pour cela, il est nécessaire que les individus soient en mesure de saisir les opportunités économiques qui leur permettront de gagner leur vie et d'assurer un bien-être à leur famille. Le secteur éducatif a un rôle stratégique à jouer dans cette perspective car il est le mécanisme privilégié de transmission des valeurs sociales et de développement des compétences qui permettront aux individus de trouver les moyens et la motivation de construire un pays où il fait bon vivre.

Dans cette perspective, la SCRP met un accent particulier sur les activités de formation professionnelle en plus des actions directement orientées vers le secteur éducatif formel. En effet, il est prioritaire d'allouer les ressources publiques limitées vers la formation de jeunes et d'adultes dans des secteurs porteurs où ils auront le maximum de chances de trouver un emploi et non pas de végéter comme diplômés sans emploi, devenant ainsi des candidats forcés à l'émigration. On s'assurera donc de promouvoir les filières de formation courte pour fournir la main-d'œuvre spécialisée et qualifiée nécessaire au développement des créneaux porteurs identifiés tels que les instituts de technologie agro-alimentaire et les écoles des métiers de l'hôtellerie et du tourisme.

Le gouvernement est conscient que la forte croissance démographique constitue une contrainte importante au développement du pays. Le taux de croissance démographique que l'on estime aux environs de 2,7% devra être fortement réduit si l'on souhaite réduire la pauvreté de manière significative à moyen terme. La croissance démographique actuelle menace notre environnement naturel, accroît les tensions entre les communautés pour l'accès aux ressources productives limitées et entraîne trop souvent des déchirements familiaux en raison de la migration des personnes. Elle accentue la demande de services sociaux de base alors que les ressources financières et humaines disponibles sont très limitées. Le gouvernement entend s'attaquer directement à ce problème en renforçant les programmes de planning familial dans le cadre de la SCRP. L'introduction de modules de formation dans ce domaine dans les cursus de formation, tant au niveau du secteur public que du secteur privé, constitue une priorité de la SCRP. On sait également que la réduction du taux de croissance démographique repose également sur l'éducation au sens large et en particulier, sur l'éducation des filles et l'alphabétisation des adultes. Une attention particulière sera donc également portée aux activités dans ces deux domaines.

Le partage des responsabilités à travers un gouvernance responsable est garante d'un développement durable

La bonne gouvernance est une condition nécessaire à la réduction de la pauvreté aux Comores. Le gouvernement de l'Union des Comores souhaite poursuivre le processus de réconciliation nationale, de démocratisation et de décentralisation pour que les îles qui disposent maintenant d'une plus grande autonomie et les organisations de la société civile soient de plus en plus responsabilisées et impliquées dans le processus de gestion du développement.

Dans le passé, la mal gouvernance et l'instabilité politique ont été pendant trop longtemps des facteurs de blocage du processus de développement économique et social et d'appauvrissement des populations. Le danger du sécessionnisme demeurera tant et aussi longtemps que la constitution, complétée de lois organiques, n'aura pas clairement défini le partage des pouvoirs entre l'Union et les îles. Il est donc tout à fait normal que la bonne gouvernance soit au centre des préoccupations du nouvel ensemble comorien et de la SCRP. Le gouvernement entend régler cette question en partenariat avec les gouvernements des îles le plus rapidement possible pour que tous et toutes puissent s'attaquer au défi de la lutte contre la pauvreté dans ce pays. La SCRP cherchera à promouvoir un équilibre politique entre les îles et une bonne coordination des efforts de lutte contre la pauvreté dans l'intérêt de tous les comoriens et comoriennes.

6.3. AXES STRATEGIQUES RETENUS

Conformément aux principes et orientations retenues, la SCRP retient cinq (5) axes stratégiques :

1. Créer les conditions d'un développement économique durable, c'est-à-dire un cadre macro incitatif à l'activité économique;
2. Relancer le secteur privé, source essentielle de création de valeur ajoutée, d'emplois et de revenus, mais aussi le mieux placé pour investir dans de nouveaux créneaux porteurs de l'agro-alimentaire et du tourisme;
3. Développer les filières agro-alimentaires, principal secteur d'activité qui assure la couverture de besoins alimentaires fondamentaux et occupe la majeure partie des pauvres;
4. Renforcer la gouvernance, la justice et la sécurité, conditions d'un développement politique caractérisé par la stabilité, l'harmonie et l'adhésion de la population à un projet collectif;
5. Développer le capital humain, condition pour améliorer l'emploi, la productivité, la compétitivité et les revenus des populations pauvres.

Le gouvernement entend concentrer ses efforts humains et financiers et orienter ceux de ses partenaires au développement dans ces axes stratégiques.

Outre ces cinq axes stratégiques, le gouvernement considère les domaines suivants comme des préoccupations transversales à prendre en compte dans tous les axes stratégiques :

Le développement technologique

La croissance économique et l'amélioration des conditions de vie de la population aux Comores reposent en bonne partie sur l'adoption de nouvelles technologies disponibles dans beaucoup de secteurs. Le gouvernement, le secteur privé, les producteurs du secteur primaire et les acteurs de la société civile doivent avoir accès aux technologies existantes au niveau mondial pour accroître leur productivité et développer de nouvelles activités économiques susceptibles de répondre aux besoins de la population et à la demande extérieure.

L'accès à ces technologies est particulièrement important pour le secteur agro-alimentaire où est concentrée la très grande majorité des ménages pauvres. C'est un secteur où les innovations technologiques sont nécessaires pour augmenter la productivité, maintenir les parts de marché sur le marché mondial et pour développer de nouveaux secteurs d'activités génératrices de revenus. Par ailleurs, un meilleur accès aux nouvelles technologies de l'information pourrait stimuler grandement le développement du secteur privé, en particulier le secteur touristique. Dans cette perspective, le gouvernement entend soutenir toutes les initiatives sectorielles qui pourraient accroître l'accès et l'utilisation des nouvelles technologies.

L'environnement

Les problèmes environnementaux aux Comores sont nombreux et importants à prendre en compte car ils conditionnent dans une large mesure le développement futur du pays. Parmi les principaux problèmes actuels, on note (i) l'exploitation du sable de mer et des coraux; (ii) le déboisement ; (iii) l'insalubrité de l'habitat ; (iv) le tarissement des sources d'eau. A terme, il faut aussi compter les possibilités d'épuisement des ressources halieutiques à cause de la surpêche et les possibilités de dégradation de l'environnement si le développement du tourisme est mal géré et maîtrisé. Toute évaluation d'action de développement économique doit intégrer les coûts et bénéfices environnementaux dans ses calculs.

Le genre

La contribution des femmes au processus de développement a été longtemps sous-estimée aux Comores. Leur contribution à la production vivrière, à la génération de revenus, à la gestion domestique et à l'éducation des enfants est pourtant essentielle. Dans le cadre de la SCRП, le gouvernement souhaite redonner aux femmes la place qui leur revient dans le processus de développement. Les filles et les femmes seront des groupes cibles prioritaires pour l'accès aux services sociaux (éducation, santé, planning familial), aux services économiques (services financiers, développement des microentreprises) et à la justice. Le renforcement de la place de la femme aux niveaux supérieurs du secteur public comme du secteur privé sera favorisé.

6.4. ACTIONS PRIORITAIRES PAR AXE STRATEGIQUE

Ce chapitre présente les actions prioritaires retenues dans le cadre de la SCRП. Les actions prioritaires sont présentées par axe stratégique.

6.4.1. ACTIONS PRIORITAIRES RETENUES AU NIVEAU DE L'AXE STRATÉGIQUE 1 : CRÉER LES CONDITIONS D'UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DURABLE

Quatre actions prioritaires ont été retenues au niveau de l'environnement économique. Il s'agit de :

- Assainir les finances publiques
- Promouvoir le développement du secteur bancaire et financier
- Assurer un approvisionnement régulier des entreprises et des ménages en énergie à un prix accessible
- Améliorer les infrastructures économiques et les services de communication

1. Assainir les finances publiques

Justification

Le pays a connu des déséquilibres importants dans les finances publiques au cours des dernières années. Ces déséquilibres sont caractérisés par des déficits persistants et insoutenables s'expliquant en grande partie par le non respect des règles comptables et l'absence de mécanismes de priorisation des dépenses publiques. L'assainissement des finances publiques est une condition nécessaire pour rétablir les grands équilibres macroéconomiques requis pour une croissance durable permettant de réduire la pauvreté.

Objectifs

1. Confinement, à court terme, du déficit budgétaire au niveau du taux de croissance du PIB à l'horizon 2003 ;
2. Evolution à moyen terme vers un excédent budgétaire brut intérieur de 3% du PIB à l'horizon 2006 ;
3. Amélioration du niveau des recettes, en particulier des recettes non douanières (de 35% en 2003 à 40% en 2005) ;
4. Orientation des ressources publiques vers les actions prioritaires de lutte contre la pauvreté ;

Moyens

- Améliorer l'administration de l'impôt en restructurant les services fiscaux et en renforçant les capacités des administrations centrale et décentralisées ;
- Elargir l'assiette fiscale pour toucher le maximum d'agents économiques, incluant le secteur informel ;
- Introduire et généraliser progressivement la TVA excluant les produits de première nécessité ;
- Mettre en place le Cadre de Dépense à Moyen Terme (CDMT) ;
- Auditer la dette de l'Etat auprès des entreprises privées et négocier le règlement de cette dette à l'horizon 2004 ;
- Apurer les arriérés de salaire des fonctionnaires de l'Etat à l'horizon 2003 ;
- Croiser la dette de l'Etat et des entreprises publiques et parapubliques et apurer le solde à l'horizon 2004 ;
- Institutionnaliser d'ici 2003 le mode de règlement par virement ou chèque bancaire exclusivement des dépenses de l'Etat ;

2. Promouvoir le développement du secteur bancaire et financier

Justification

Le secteur bancaire est peu développé et peu orienté vers le financement des activités productives. La seule banque commerciale existante se limite à des crédits de campagne dans l'import/export et le sous-secteur de la microfinance est encore embryonnaire. Or, le développement de l'économie réelle nécessite un secteur bancaire et financier dynamique, entreprenant et disposé à prendre des risques calculés pour accompagner la croissance des activités productives.

Objectifs

1. Promotion de la concurrence dans le marché financier ;
2. Promotion de la mobilisation de l'épargne intérieure et des ressources de la diaspora ;
3. Viabilisation des institutions de microfinance ;
4. Accroissement de l'accessibilité des produits et services financiers aux populations défavorisées ;
5. Promotion du crédit à l'investissement ;

Moyens

- Promouvoir l'implantation d'une seconde banque commerciale orientée vers le financement des secteurs productifs, en particulier les secteurs agro-alimentaire et touristique ;
- Négocier l'appui de réseaux internationaux de microfinance aux réseaux nationaux existants ;
- Professionnaliser les institutions de microfinance ;
- Appuyer l'implantation d'institutions de microfinance dans les zones qui en sont dépourvues ;
- Revoir la réglementation régissant les IMF ;

3. Assurer un approvisionnement régulier des entreprises et des ménages en énergie à un prix accessible

Justification

Le développement économique suppose une disponibilité accrue d'énergie, notamment l'électricité, à un coût permettant aux entreprises de mener leurs activités et d'être compétitives sur leur marché. Les Comores connaissent depuis longtemps une pénurie d'énergie. En effet, l'électricité provient essentiellement de centrales thermiques produisant à des coûts élevés, ce qui pénalise la rentabilité des entreprises et limite l'accès des ménages à l'énergie électrique, avec toutes ces conséquences sur l'environnement et la conservation des aliments. Par ailleurs, l'offre insuffisante d'énergie alternative entraîne une ponction importante de ressources ligneuses par les ménages et les petites entreprises de transformation, notamment les distilleries. Or, le pays dispose de potentialités énergétiques sous-exploitées, notamment hydroélectrique, solaire et éolien. Enfin, les structures non concurrentielles au niveau des différents marchés de l'énergie, et notamment celui des hydrocarbures, renchérissent considérablement le coût de l'énergie.

Objectifs

1. Valorisation des infrastructures énergétiques existantes ;
2. Amélioration du rendement énergétique ;
3. Abaissement des prix moyens de l'énergie à la consommation ;
4. Diversification des sources d'énergie ;

Moyens

- Développer une politique énergétique intégrée ;
- Réhabilitation des deux centrales hydroélectriques de Ndzuwani ;
- Promouvoir l'utilisation du gaz butane ;
- Promouvoir l'utilisation des foyers améliorés ;
- Cession au secteur privé ou communautaire des services de distribution de l'énergie électrique tout en maintenant les services de production dans le domaine public ;
- Cession au secteur privé de l'importation des hydrocarbures et promotion de la concurrence dans ce secteur ;
- Etude de faisabilité pour la mise en place d'une centrale hydroélectrique à Mwali ;
- Etude de faisabilité pour la valorisation de énergie du volcan Karthala à Ngazidja ;
- Etude de faisabilité pour l'installation de centrales éoliennes sur les trois îles ;

4. Améliorer les infrastructures et les services de communication

Justification

L'insuffisance, la mauvaise qualité et la gestion déficiente des infrastructures et services de communication (routes, ports, aéroports et télécommunications) ont pour effet d'accroître les coûts des échanges intra et inter îles et de renchérir le coût des intrants importés, ce qui réduit la compétitivité des entreprises. De plus, ceci augmente le coût des produits importés de consommation, réduisant le pouvoir d'achat des ménages, notamment des plus démunis. Au-delà des éléments de coût, le déficit en infrastructures et en services de communication limite les opportunités pour les investisseurs potentiels nationaux et étrangers.

Objectifs

1. Désenclavement des principales zones de production agricole ;
2. Amélioration des infrastructures aéroportuaires dans les trois îles ;
3. Amélioration de l'accès des entreprises et des ménages aux services de télécommunications ;

4. Amélioration de l'accès maritime et réduction des coûts du transport maritime ;

Moyens

- Réhabiliter le réseau routier de préférence par des travaux à haute intensité de main-d'œuvre (THIMO) ;
- Finaliser la route circulaire à Mwali en complétant le tronçon Miringoni-Wallah ;
- Construire des pistes rurales de désenclavement des zones de production de préférence par des travaux (THIMO);
- Baliser et clôturer les aéroports secondaires de Mwali et de Ndzuwani ;
- Réhabiliter les pistes des trois aéroports ;
- Améliorer les infrastructures d'accueil et de sécurité de l'aéroport international ;
- Introduire le GSM dans les télécommunications ;
- Draguer le port en eau profonde de Mutsamudu ;
- Mener une étude de faisabilité pour la construction d'un accès maritime dans le sud de Ngazidja (Chindini) ;
- Mener une étude de faisabilité pour l'utilisation d'aéroglišseurs (navettes rapides) dans le transport inter-îles ;
- Améliorer l'accès maritime de Mwali ;

6.4.2. ACTIONS PRIORITAIRES RETENUS AU NIVEAU DE L'AXE STRATÉGIQUE 2 : RELANCER LE SECTEUR PRIVÉ

Quatre actions prioritaires ont été retenues au niveau de la relance du secteur privé. Il s'agit de :

- Réformer la fiscalité des entreprises et améliorer le cadre juridique, administratif et réglementaire régissant le secteur privé
- Promouvoir le développement du secteur touristique à moyen terme
- Promouvoir les services financiers en appui au secteur privé
- Favoriser l'émergence et le développement des services d'appui au secteur privé

1. Réformer la fiscalité des entreprises et améliorer le cadre juridique, administratif et réglementaire régissant le secteur privé

Justification

Le niveau et la structure de la fiscalité ont des impacts majeurs sur les incitations économiques, l'investissement et la création d'emploi. Or, la fiscalité des entreprises dans le

pays est lourde et complexe. Par ailleurs, l'environnement juridique, administratif et réglementaire est jugé par de nombreux opérateurs économiques comme étant non propice au développement des affaires. En particulier, le système judiciaire n'offre que peu de recours aux entreprises, notamment de petite taille, en cas de différent commercial. En outre, l'Etat a un rôle essentiel à jouer dans la fourniture de biens et services publics en appui au développement du secteur privé.

Objectifs

2. Réduction de la pression fiscale sur le secteur privé ;
3. Renforcement de la transparence dans les règles régissant le secteur privé;
4. Réduction des délais dans le traitement des dossiers de création d'entreprises et d'investissement ;
5. Mise en place et opérationnalisation de mécanismes de recours judiciaires accessibles aux entreprises, notamment pour les petites et les micro entreprises ;
6. Généralisation progressive de normes et de standards de qualité en conformité avec les normes internationales ;

Moyens

- Simplifier le système de taxation des entreprises;
- Réduire les taux d'imposition des entreprises ;
- Introduire et/ou améliorer les mécanismes de conciliation et d'arbitrage commercial;
- Créer une chambre commerciale auprès des tribunaux de première instance de chaque île;
- Réviser le code des investissements en partenariat avec les organisations professionnelles et promouvoir son application ;
- Promouvoir le développement des services de normalisation et de métrologie;
- Etablir un mécanisme permanent de concertation entre les pouvoirs publics et le secteur privé;

2. Promouvoir le développement du secteur touristique à moyen terme

Justification

Le pays a besoin d'une croissance forte pour réduire la pauvreté. A côté de la contribution significative, mais insuffisante et décroissante du secteur agro-alimentaire, le pays dispose d'un potentiel touristique majeur encore très peu exploité. Les Comores sont situées dans une région magnifique où les paysages sont grandioses. Le pays possède une faune et une flore

terrestre et sous-marine remarquables, incluant des espèces rares et protégées. Il possède également plusieurs sites classés dans le patrimoine mondial.

Cette dotation naturelle est un atout majeur pour le développement du tourisme aux Comores. Le tourisme est un secteur intensif en main-d'œuvre dont une bonne partie peut être formée relativement rapidement et à moindre coût. Outre les emplois directs dans l'hôtellerie, le tourisme offre aussi un potentiel significatif de création d'emplois indirects, soit dans des activités connexes au tourisme, soit dans le secteur agro-alimentaire et l'artisanat.

Objectifs

1. Contribution forte du secteur touristique à la croissance économique;
2. Forte génération de revenus et création d'emplois directs et indirects, en particulier pour les pauvres ;
3. Création d'une demande pour les produits du secteur agro-alimentaire et de l'artisanat comoriens;
4. Contribution du secteur touristique à la conservation de l'environnement et à la mise en valeur du patrimoine naturel, culturel et historique du pays;

Moyens

- Renforcer les capacités de la Direction Générale et des Directions insulaires du tourisme en matière de planification stratégique de développement du secteur touristique;
- Réaliser une étude de marché et de positionnement concurrentiel des Comores dans la région de l'Océan Indien en matière de tourisme, entre autres de l'éco-tourisme;
- Négocier avec les institutions internationales appropriées la mise en valeur du patrimoine naturel, culturel et historique;
- Négocier avec des compagnies privées internationales, régionales ou nationales pour réhabiliter les infrastructures hôtelières existantes et développer de nouvelles infrastructures dans les trois îles aux normes internationales;
- Négocier avec les « tours operators » pour créer des forfaits de vacances et faire la promotion des Comores comme destination;
- Négocier avec des compagnies aériennes internationales des accords de vols réguliers, directs et abordables entre le pays du touriste et les Comores;
- Négocier avec des compagnies aériennes régionales ou nationales des accords de vols fréquents, fiables et abordables entre les îles;
- Promouvoir le partenariat avec les pays de l'océan indien en matière de développement touristique;

- Créer une école hôtelière pour former du personnel comorien pouvant fournir la main-d'œuvre de différents types requis par les hôtels;
- Favoriser le développement d'activités connexes au développement touristique tels que la plongée sous-marine, la voile, le parapente, le vélo de montagne, les excursions éco-touristiques à pied ou à cheval, les rallyes écologiques, visites de plantation et de transformation artisanale de produits locaux, etc.;
- Impliquer les communautés dans la mise en valeur et la gestion des sites touristiques;

3. Promouvoir les services financiers en appui au secteur privé

Justification

Le secteur privé, pour se développer, a besoin de stabilité économique et politique, de ressources humaines compétentes et surtout de services financiers adaptés et variés. Parmi ces services, figure notamment le capital de risque à moyen terme qui permet de faire des investissements productifs. Aux Comores, malgré l'existence de surliquidités dans les institutions financières (bancaires et non bancaires), les entreprises ont des difficultés à accéder à du crédit de moyen terme pour des investissements productifs. Il existe une demande potentielle de la part du secteur privé pour ce type de service financier, mais les conditions permettant une bonne intermédiation financière ne sont pas réunies. Cette situation a des conséquences majeures sur les entreprises comoriennes, notamment sur leur capacité à investir dans les nouvelles technologies nécessaires pour améliorer leur productivité et leur compétitivité. Ceci est particulièrement important aux Comores où le coût de la main-d'œuvre est relativement élevé par rapport aux pays de la sous-région, ce qui requiert des choix technologiques basés sur un équilibre dans les intensités des facteurs capital - travail.

Objectifs

1. Augmentation du nombre et diversification des entreprises ayant accès à des services financiers ;
2. Elargissement de la gamme de services financiers offerts par les institutions financières aux entreprises ;
3. Augmentation de la proportion et du volume des prêts productifs dans le nombre total de prêts ;
4. Augmentation des prêts à moyen et long terme dans le crédit total distribué aux entreprises
5. Augmentation de l'investissement direct étranger dans les secteurs clés de l'économie;

Moyens

- Etablir une zone franche pour les investissements dans des secteurs de transformation et à haute intensité de main-d'œuvre ;
- Développer des outils financiers pour mieux gérer les risques tels que les fonds de garantie mutualiste, les fonds d'assurance crédits et la réassurance ;
- Promouvoir l'implantation d'une seconde banque commerciale orientée vers le financement des secteurs productifs, en particulier les secteurs agro-alimentaire et touristique ;
- Négocier l'appui de réseaux internationaux de microfinance aux réseaux nationaux existants ;
- Orienter les fonds provenant des comoriens résidant en France les institutions de microfinance;
- Inciter les institutions de microfinance à orienter leur crédit vers l'investissement productif ;

4. Favoriser l'émergence et le développement des services d'appui au secteur privé

Justification

Outre l'accès à des services financiers, les entreprises ont besoin de compétences dans des domaines ne relevant pas directement de leur champ d'expertise, mais qui sont indispensables à leur survie et à leur développement. Ces services concernent par exemple le conseil légal, la comptabilité, la gestion, le contrôle qualité, l'informatique, l'analyse de marché, le marketing, les choix technologiques dans la production, la transformation, la commercialisation, l'emballage, le stockage, la gestion de l'information, le service après vente, etc. Aux Comores, ce secteur est peu développé et repose d'une part sur quelques projets aidant à la création d'entreprises et d'autre part, sur un nombre réduit d'entreprises embryonnaires et aux moyens limités vendant leurs services aux entreprises existantes. Dans une perspective de mise en place d'une offre durable et concurrentielle, il est important de renforcer les sociétés privées performantes spécialisées dans leur domaine d'expertise et qui vendent leurs services sur le marché, créant progressivement un véritable tissu économique.

Objectifs

1. Augmentation du nombre d'entreprises privées de services-conseils aux entreprises ;
2. Elargissement de la gamme de services-conseils offerts aux entreprises;
3. Amélioration de la qualité des services-conseils offerts;
4. Augmentation de la demande de services-conseils de la part du secteur privé et de l'administration publique;
5. Promotion d'une coordination efficace des interventions d'appui au secteur privé ;

Moyens

- Restructurer et opérationnaliser les Chambres de Commerce, d'Industrie et d'Artisanat (CCIA) des îles et l'Union Chambres de Commerce, d'Industrie et d'Artisanat (UCCIA) ;
- Appuyer les jeunes diplômés à ouvrir des entreprises de services-conseil (« start up ») dans leur domaine de formation ;
- Stimuler la demande de services-conseil par des campagnes de sensibilisation auprès des entreprises;
- Appuyer l'accès aux services-conseil, au besoin, par des subventions partielles à l'utilisation de services-conseils privés ;

6.4.3. ACTIONS PRIORITAIRES RETENUS AU NIVEAU DE L'AXE STRATÉGIQUE 3 : DÉVELOPPER LES FILIÈRES AGROALIMENTAIRES

Huit actions prioritaires ont été identifiées pour soutenir et développer les filières agro-alimentaires. Il s'agit de :

- Réformer le cadre foncier
- Promouvoir les organisations paysannes et professionnelles
- Éliminer les entraves au commerce inter- îles des produits agro-alimentaires
- Promouvoir une meilleure exploitation des ressources halieutiques
- Intensifier les cultures vivrières de grande consommation, les cultures maraîchères et le petit élevage
- Améliorer la production des cultures d'exportation et la qualité des produits dérivés
- Promouvoir le développement d'une industrie agro-alimentaire
- Assurer la protection des écosystèmes terrestre et marin

1. Réformer le cadre foncier

Justification

L'insécurité foncière constitue un obstacle majeur à la relance du secteur agricole en limitant l'investissement dans les améliorations foncières et les technologies de production. Les problèmes viennent surtout de l'existence et de la superposition de trois sources de droit (traditionnel, islamique et moderne) en la matière qui souvent se contredisent. De plus, on note aussi qu'une infime partie des terres sont immatriculées. Cette insécurité a donc des

conséquences négatives sur les niveaux de production et de productivité et la conservation des ressources foncières.

Objectifs

1. Sécurisation foncière des producteurs agricoles ;
2. Génération de recettes budgétaires pour les îles ;

Moyens

- Etablir un cadastre ;
- Etablissement de titres fonciers pour toutes les propriétés privées ;
- Mettre en place une législation foncière unifiée, comportant une obligation d'enregistrement des terres ;
- Fournir un appui technique aux services central et insulaire du cadastre ;
- Instaurer une taxe foncière progressive ;

2. Promotion des organisations paysannes et professionnelles

Justification

Les évaluations des politiques de développement rural effectuées dans le cadre de l'opérationnalisation de la stratégie de développement du secteur agricole concluent que la faible performance du secteur s'explique d'une part par un déficit de gouvernance au niveau du secteur public et d'autre part, par la faible implication des populations rurales et des opérateurs dans les mécanismes de prise de décisions et leur mise en œuvre. Les populations rurales, par ailleurs peu instruites et peu formées, ont un faible accès à l'information et d'assez faibles capacités d'organisation pour la gestion de ce secteur.

Dans un contexte de désengagement de l'Etat, les organisations paysannes et professionnelles ainsi que le secteur privé sont amenés à jouer un rôle de plus en plus important dans le processus de développement économique du secteur agricole. Il s'agit de s'assurer de la participation des acteurs clés à la définition des orientations et à la mise en œuvre des actions de développement rural.

Objectifs

1. Accroissement de la participation des populations rurales, notamment des femmes et des jeunes, aux mécanismes de prise de décision en matière de développement rural via leur implication dans les organisations rurales ;

2. Renforcement des capacités d'organisation et de prise de décision des populations rurales, notamment des femmes et des jeunes, par la formation et l'accès à l'information ;
3. Amélioration de la cohérence des interventions de développement rural par la coordination des différents acteurs nationaux et des partenaires au développement ;

Moyens

- Augmenter le nombre et la taille des organisations rurales ;
- Augmenter la représentativité des différents acteurs ruraux et en particulier des pauvres dans les organisations rurales;
- Augmenter le degré d'implication des populations dans ces organisations ;
- Augmenter le degré d'implication de ces organisations dans les mécanismes nationaux, régionaux et locaux de prise de décisions ;
- Mettre en place des mécanismes fonctionnels de coordination inter-îles de l'action gouvernementale ;
- Mettre en place des mécanismes fonctionnels de coordination entre les acteurs publics et les organisations rurales représentant les opérateurs et les populations rurales ;
- Mettre en place des mécanismes fonctionnels de coordination entre le gouvernement central et les partenaires au développement impliqués dans le développement rural ;
- Promouvoir des actions d'information et de formation à destination des populations rurales leur permettant de mieux s'impliquer dans les actions de développement rural ;

3. Eliminer les entraves au commerce inter- îles des produits agro-alimentaires

Justification

Les barrières tarifaires et surtout non tarifaires limitent la circulation des produits entre les îles et ont des effets négatifs sur les producteurs et les consommateurs, en particulier les pauvres. Non seulement ces pratiques sont contraires aux principes fondamentaux de l'unité nationale et de la continuité territoriale, mais elles compromettent également les possibilités de saisir les opportunités économiques et de s'approvisionner à prix abordable en produits de première nécessité, ce qui affecte au premier chef les couches défavorisées. Ces limites supplémentaires, imposées à un marché intérieur déjà restreint, rendent encore moins rentables les investissements dans le secteur agro-alimentaire et contribuent donc à accroître le chômage et le sous-emploi en milieu rural.

L'accroissement du commerce inter-îles favorisera la création d'activités économiques génératrices de revenus et d'emploi, l'abaissement des prix des produits alimentaires, la

spécialisation des îles sur la base de leurs avantages comparés et l'amélioration des approvisionnements des îles en produits alimentaires

Objectifs

1. Accroissement des échanges entre les îles ;
2. Amélioration de la qualité des services de transport ;
3. Réduction des pertes et des dommages dans le transport inter-îles des produits agro-alimentaires ;
4. Amélioration de la compétitivité des produits nationaux ;

Moyens

- Adopter au niveau de l'Union des textes légaux et réglementaires abolissant et/ou interdisant toute forme de barrières tarifaires et non tarifaires dans le commerce inter-îles ;
- Mettre en place un système de transport approprié pour le transport inter-îles des produits agro-alimentaires ;
- Sécuriser les marchandises dans le commerce inter-îles par une loi obligeant les transporteurs à contracter une assurance ;
- Accroître la concurrence dans le transport maritime inter-îles en introduisant d'autres types de bateau ;

4. Promouvoir une meilleure exploitation des ressources halieutiques

Justification

Les Comores disposent d'un potentiel halieutique important qui pourrait contribuer significativement à la croissance, à la réduction de la pauvreté et notamment, à la réduction de la malnutrition. Malheureusement, les zones côtières sont surexploitées alors que les ressources en haute mer restent largement sous-exploitées. Ceci est dû au manque d'équipements appropriés permettant la pêche en haute mer et au faible niveau technique des pêcheurs. Par ailleurs, les produits de la pêche sont saisonniers et l'absence de moyens de conservation et de transformation engendre des pénuries et, par suite, de fortes variations de prix, ce qui pénalise les consommateurs, notamment les plus démunis, et le développement du secteur.

Objectifs

1. Augmentation de l'exploitation des ressources en haute mer ;

2. Réduction de l'exploitation des ressources halieutiques en zone côtière dans une optique de conservation de la ressource ;
3. Amélioration de l'approvisionnement en poisson toute l'année ;
4. Stabilisation des prix du poisson à un niveau abordable ;
5. Protection de la zone maritime d'exclusivité territoriale ;

Moyens

- Exploiter judicieusement les accords régionaux et internationaux dans le domaine de la pêche pour attirer les investissements étrangers dans le secteur ;
- Mettre en place des programmes de crédit pour l'acquisition d'embarcations motorisées et d'équipements de pêche ;
- Former les pêcheurs aux nouvelles techniques de pêche ;
- Soutenir les organisations de pêcheurs et le secteur privé dans la mise en place de moyens de conservation et de transformation de la pêche ;
- Mettre en place un dispositif de sauvetage des pêcheurs en mer ;
- Mettre en place une brigade maritime de surveillance des eaux territoriales ;
- Appliquer le Code de l'environnement concernant la lutte contre les pratiques de pêche néfastes;

5. Intensifier les cultures vivrières de grande consommation, les cultures maraîchères et le petit élevage

Justification

La lutte contre la pauvreté en milieu rural passe par un développement de la production vivrière, des cultures maraîchères et du petit élevage qui permettra non seulement la satisfaction des besoins alimentaires de base des populations vulnérables, mais également de générer un minimum de revenus pour ces populations. Compte tenu de l'exiguïté des surfaces agro-pastorales disponibles, l'augmentation de la production doit passer par une amélioration significative des rendements. Par ailleurs, les cultures maraîchères et le petit élevage constituent des activités génératrices de revenus majeures pour les femmes. Or, les rendements actuels sont faibles pour la plupart des productions. Les principaux facteurs explicatifs sont le caractère artisanal des technologies de production, le manque d'intrants et d'équipement agricoles de qualité et à prix abordable, le manque d'accès au crédit agricole, la faiblesse des débouchés, la faiblesse et la déstructuration des services de recherche et de vulgarisation et le faible niveau de formation des producteurs.

Objectifs

1. Accroissement des rendements des principales cultures vivrières, maraîchères et fruitières (bananier, manioc, igname, patate douce, maïs, cocotier, arbre à pain, taro, légumes) ;
2. Mise au point et adoption de technologies performantes adaptées aux besoins des producteurs ruraux ;
3. Réduction de l'incidence des maladies et des parasites affectant la production animale et végétale ;
4. Accroissement de la production nationale de viande provenant du petit élevage (aviculture, lapin, caprin) ;

Moyens

- Restructurer et investir dans les activités de recherche et de vulgarisation au service des producteurs et des éleveurs ;
- Introduire de nouvelles variétés végétales et espèces animales à haut rendement, résistantes aux maladies et aux parasites, et adaptées au milieu rural comorien ;
- Assurer un approvisionnement régulier en intrants agricoles et de produits vétérinaires de qualité à des prix abordables et la disponibilité d'équipements agricoles ;
- Augmenter la demande d'intrants et d'équipements par un meilleur accès au crédit agricole ;

6. Améliorer la production des cultures d'exportation et la qualité des produits dérivés

Justification

Les cultures de rente représentent la principale source de devises du pays et de revenus pour les producteurs agricoles. Cependant, le niveau des rendements reste insatisfaisant du fait de la non appropriation des innovations par les producteurs, du coût élevé des technologies modernes, du manque de contrôle de qualité et du manque d'accès à un crédit adapté aux spécificités des productions. Le niveau de production et la qualité des cultures de rente fluctuent de manière importante d'une année à l'autre en raison de techniques souvent traditionnelles et non standardisées de production et des fluctuations de cours sur les marchés mondiaux de ces produits influencés par un nombre réduit de pays producteurs et acheteurs. Par ailleurs, le pays reste cantonné sur trois cultures traditionnelles qui, de plus, sont mal valorisées.

Objectifs

1. Accroissement des rendements des trois principaux produits de rente classiques du pays (vanille, ylang-ylang et girofle) ;
2. Amélioration et stabilisation de la qualité des produits de rente classiques ;
3. Diversification des produits agricoles d'exportation ;

Moyens

- Développer le label comorien des produits d'exportation ;
- Appuyer la Direction Générale du Commerce Extérieur et les CCIA des îles et l'UCCIA dans la promotion du label comorien ;
- Développer une stratégie de marketing des produits d'exportation pour diversifier les pays clients.
- Faire la promotion des produits comoriens et aider les opérateurs pour une meilleure structuration des filières d'exportation ;
- Restructurer les activités de recherche et de vulgarisation au service des producteurs;
- Introduire de nouvelles variétés de produits d'exportation à haut rendement;
- Opérationnaliser le laboratoire de contrôle de qualité au service des opérateurs ;
- Assurer un approvisionnement régulier en intrants agricoles de qualité à des prix abordables et la disponibilité d'équipements agricoles ;
- Augmenter la demande d'intrants et d'équipements agricoles par un meilleur accès au crédit agricole ;
- Lutter efficacement contre la contrebande de produits de pays voisins de moindre qualité, mais labélisés comme venant des Comores ;
- Mener des études sur la faisabilité et la compétitivité de nouvelles activités agricoles d'exportation sur des créneaux porteurs (algues de consommation, crevettes, langoustes, escargots, huîtres perlières, herbes et épices pour huiles essentielles et tisanes, fleurs coupées, etc.) ;

7. Promouvoir le développement d'une industrie agro-alimentaire

Justification

L'industrie agro-alimentaire représente une source potentielle significative de croissance, de revenus, d'emplois et de devises dans un pays comme les Comores qui produisent ou pourraient produire une gamme variée de produits agricoles. Cette industrie permettrait de limiter les pertes de produits primaires ainsi que la mise sur le marché de produits de mauvaise qualité ; elle contribuerait également à réduire les effets de la saisonnalité sur la disponibilité des produits agro-alimentaires. Par ailleurs, cette industrie offrirait des débouchés pour les produits primaires, favorisant ainsi leur expansion, et contribuerait à un approvisionnement régulier en quantité et en qualité des consommateurs à un prix abordable. Elle permettrait aussi au pays de se positionner sur de nouveaux créneaux porteurs. Cette industrie est encore peu développée aux Comores ce qui les amène à importer des produits agro-alimentaires qui pourraient sans doute être produits de manière concurrentielle sur place, réduisant ainsi le déficit de la balance commerciale.

Objectifs

1. Accroissement de la valeur ajoutée sur les produits primaires nationaux ;
2. Développement du tissu agro-industriel comorien ;
3. Création d'emplois directs et indirects ;
4. Création de débouchés pour les produits primaires de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ;
5. Disponibilité de produits nationaux de qualité et à prix compétitifs pouvant se substituer à certains produits importés (par exemple, l'eau en bouteille, les jus de fruits, le poulet, le lapin) ;
6. Développement de nouveaux créneaux d'exportation vers les marchés régionaux et internationaux (par exemple, les jus de fruits) ;
7. Amélioration des technologies de transformation ;

Moyens

- Etude de faisabilité et de compétitivité dans les créneaux porteurs du secteur agro-alimentaire, soit pour la substitution sur le marché national, soit pour le marché régional ou international ;
- Identification de partenaires commerciaux et/ou d'investisseurs potentiels dans les créneaux porteurs ;
- Organisation par l'UCCIA d'une conférence internationale autour des potentialités qu'offrent les Comores en matière d'investissement dans l'industrie agro-alimentaire ;
- Promouvoir la participation des CCIA et de l'UCCIA aux foires commerciales sur

l'agro-alimentaire ;

8. Assurer la protection des écosystèmes terrestre et marin

Justification

La protection des écosystèmes terrestre et marin est une des conditions d'un développement humain durable. Des secteurs importants pour la croissance et la réduction de la pauvreté aux Comores comme l'agriculture ou la pêche ne peuvent se développer que dans le cadre d'une gestion des ressources assurant le maintien des équilibres écologiques à long terme. En outre, la protection de l'environnement incluant la sauvegarde d'espèces menacées est particulièrement importante puisque les Comores souhaitent développer de manière significative l'éco-tourisme.

La déforestation, l'extraction de matériaux du littoral marin et autres pratiques de pêches néfastes ont pour conséquences l'appauvrissement des sols, le tarissement des sources en eau, la dégradation du littoral, l'éloignement du poisson des côtes et la baisse des stocks de poisson, dans ces côtes, en dessous du niveau de maintien de la ressource. Des grands efforts ont été déployés par le pays avec l'appui des partenaires au développement pour la sauvegarde de l'environnement, mais les résultats sont mitigés, en bonne partie à cause de la pauvreté de la population et d'une application laxiste des lois et des règlements en vigueur dans le domaine.

Objectifs

1. Sauvegarde des sources et des cours d'eau ;
2. Sauvegarde des forêts ;
3. Protection des sols ;
4. Sauvegarde du littoral ;
5. Protection des espèces menacées ;

Moyens

- Appliquer le Code de l'environnement pour lutter contre les coupes de bois et les extractions abusives des matériaux du littoral marin ;
- Promouvoir des actions de reboisement et de stabilisation des sols ;
- Elaborer une politique de l'habitat incluant le zonage, l'assainissement des zones construites, un plan d'urbanisme et la promotion de l'utilisation de matériaux de construction moins intensifs en consommation de bois et de sable de mer ;
- Promouvoir l'utilisation des foyers améliorés ;

- Appuyer la Direction Générale de l'Environnement dans sa mission de protection de l'environnement ;
- Promouvoir les initiatives communautaires de protection de l'environnement, incluant la lutte contre le braconnage des espèces menacées ;

6.4.4. ACTIONS PRIORITAIRES RETENUES AU NIVEAU DE L'AXE STRATÉGIQUE 4 : RENFORCER LA GOUVERNANCE, LA JUSTICE ET LA SÉCURITÉ

Cinq actions prioritaires ont été identifiées pour renforcer la gouvernance, la justice et la sécurité. Il s'agit de :

- Renforcer la réconciliation nationale et la mise en place des institutions constitutionnelles
- Améliorer la gestion des affaires publiques
- Rendre effective et efficace la décentralisation à tous les niveaux
- Promouvoir la lutte contre la corruption
- Mettre à niveau l'institution judiciaire et en faciliter l'accès aux pauvres

1. Renforcer la réconciliation nationale et la mise en place des institutions constitutionnelles

Justification

Les Comores ont connu ces dernières années une situation politique difficile qui ont fortement ébranlé leur unité. Dans le contexte de la réconciliation nationale, la population a adopté une nouvelle constitution définissant un nouveau cadre institutionnel dont la complexité exige une attention particulière dans la mise en place des institutions démocratiques afférentes. Ce cadre institutionnel donne plus d'autonomie et de responsabilités aux îles, mais représente un véritable défi dans sa mise en place et dans son opérationnalisation. Il contribuera à assurer une stabilité politique qui est nécessaire à la relance du processus de développement et la lutte contre la pauvreté.

Objectifs

1. Mise en place effective des institutions constitutionnelles ;
2. Opérationnalisation des structures et mécanismes institutionnels mis en place ;

Moyens

- Mettre en place les parlements de l'Union et ceux des îles ;
- Elaborer la loi organique définissant les champs de compétence et de juridiction de l'Union et des îles ;
- Poursuivre le processus de mise en place des institutions démocratiques constitutionnelles ;
- Rénover ou construire des bâtiments et les équiper pour abriter les institutions nouvellement créées ;
- Apporter un appui technique approprié pour aider les parlements dans l'exercice de leurs activités ;

2. Améliorer la gestion des affaires publiques

Justification

La lutte contre la pauvreté suppose un consensus autour des objectifs de croissance et de réduction de la pauvreté et des actions prioritaires à mener pour y arriver. L'Etat joue un rôle central à l'intérieur de cette stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté, entre autre par la fourniture de biens et de services publics et la coordination des actions. La transparence et l'imputabilité dans la gestion des affaires publiques permettent d'assurer un engagement effectif de tous les acteurs du développement autour des priorités retenues.

Objectifs

1. Amélioration de la transparence dans la gestion des affaires publiques ;
2. Restauration de l'imputabilité des gouvernants dans la gestion des affaires publiques;

Moyens

- Créer et rendre fonctionnel un observatoire national de la gouvernance ;
- Renforcer les capacités opérationnelles des organisations de la société civile et des communautés à défendre la bonne gouvernance et les droits humains ;
- Instaurer l'obligation pour l'Etat et les autres collectivités de publier leurs comptes publics ;
- Promouvoir l'émergence d'une presse indépendante et de qualité ;
- Mettre en place des mécanismes amenant les exécutifs de l'Union et des îles à publier leur programme et à rendre compte de leur gestion ;

3. Rendre effective et efficace la décentralisation à tous les niveaux

Justification

La décentralisation est un moyen éprouvé pour rapprocher le citoyen des gouvernants. Cette forme de gestion du développement convient particulièrement à la structure insulaire des Comores qui l'ont inscrit, à juste titre, dans la constitution. Elle permet d'accroître l'efficacité dans la gestion du développement et d'avoir une meilleure qualité des services publics, grâce notamment à une meilleure implication des populations concernées. La décentralisation concourt également à une meilleure gouvernance et facilite la lutte contre la corruption. Elle permet enfin aux populations pauvres de prendre part activement à la vie publique.

Objectifs

1. Rapprochement de l'administration et des populations, en particulier les pauvres ;
2. Amélioration de l'efficacité et de la rapidité des services rendus aux populations ;
3. Plus grande pertinence des actions de développement entreprises ;
4. Responsabilisation des régions et des collectivités locales dans la gestion du développement ;

Moyens

- Définir et répartir rationnellement les compétences de l'administration nationale, insulaire et locale ;
- Renforcer les capacités de l'administration décentralisée et des collectivités locales ;
- Décentraliser la gestion de certaines responsabilités fiscales et budgétaires ;
- Assurer la transparence dans l'élection et la nomination des responsables locaux et leur imputabilité ;

4. Promouvoir la lutte contre la corruption

Justification

Il est généralement admis que la corruption est un phénomène répandu aux Comores. D'ailleurs, les audits réalisés au niveau de la dette intérieure et des entreprises publiques attestent ce fait. Cette corruption a des conséquences néfastes sur le développement du pays ; elle tend à rendre moins compétitive l'économie nationale et moins attractif l'investissement à cause des surcoûts et de l'incertitude qu'elle engendre pour les opérateurs économiques ; elle augmente les coûts des produits et des services au consommateur, notamment ceux destinés aux pauvres qui n'ont que peu d'alternatives. Par ailleurs, la corruption fausse le système d'incitations en introduisant des distorsions dans le système de promotion sociale . A ce titre, la lutte contre la corruption se présente comme un défi majeur que le pays est décidé à relever.

Objectifs

1. Transparence accrue dans l'attribution de marchés publics ;
2. Réduction significative des détournements des deniers publics ;
3. Plus grande efficacité dans la gestion des affaires publiques ;
4. Réduction des coûts de transaction ;
5. Meilleure allocation des budgets d'investissement ;

Moyens

- Systématiser la procédure d'appel d'offre pour toute attribution de marché public ;
- Mettre en place et opérationnaliser les Cours des comptes ;
- Auditer annuellement les comptes des administrations publiques ;
- Auditer annuellement les comptes des entreprises publiques et parapubliques par des organes indépendants ;
- Renforcer le contrôle fiscal en se basant, au besoin, sur les signes extérieurs de richesse ;
- Recruter les nouveaux agents de l'Etat exclusivement sur la base de concours nationaux ;
- Assurer une rémunération régulière et équitable aux agents de l'administration publique ;

5. Mettre à niveau l'institution judiciaire et en faciliter l'accès aux pauvres

Justification

La justice est un élément clé dans un Etat de droit. Elle protège la paix publique en réglant les conflits qui opposent les individus ; elle proclame le « bon droit », substitue la peine légale à la vengeance privée, réduit les troubles sociaux causés par le crime, et, par l'effet de ses décisions, sauvegarde les libertés individuelles. Dans le pays, la justice rencontre d'énormes problèmes structurels et fonctionnels qui affectent sa bonne marche et l'empêchent de jouer son rôle de défenseur des droits et des libertés, en particulier en ce qui concerne les populations vulnérables. L'accès de ces dernières à la justice est limité par son éloignement du justiciable, le coût élevé du procès, les carences dans l'assistance judiciaire et l'ignorance du droit. Cette situation conduit certaines personnes et certaines communautés à des règlements parallèles qui ne garantissent pas nécessairement la paix sociale et le respect des principes du droit contenus dans la loi.

Objectifs

1. Meilleure protection des personnes et de leurs biens, notamment concernant les populations pauvres et vulnérables ;
2. Meilleur accès des pauvres à la justice ;
3. Meilleure exécution des décisions de justice ;
4. Promotion d'un environnement juridique assurant la protection des droits humains, en particulier ceux des plus démunis ;

Moyens

- Augmenter le nombre de magistrats et d'auxiliaires de justice ;
- Mettre à jour la loi portant le règlement de la profession d'avocats ;
- Former un nombre conséquent d'avocats et d'huissiers ;
- Former adéquatement le personnel de justice ;
- Mettre en place une cour de cassation, les juridictions prud'homales et les juridictions pour les mineurs déjà prévues dans la loi ;
- Réhabiliter les maisons d'arrêt ;
- Mettre en place des procédures de gestion des maisons d'arrêt qui assurent le maintien réel en détention des personnes emprisonnées durant la durée de leur peine ;
- Mettre en place des audits réguliers des prisons pour s'assurer que les conditions de détention respectent les droits humains fondamentaux ;

- Promouvoir l'éducation civique des enfants et des adultes sur leurs droits et responsabilités comme citoyens ;
- Créer des tribunaux siégeant à tour de rôle dans les différentes régions pour rapprocher la justice de la population ;
- Fournir une assistance judiciaire aux populations démunies ;
- Faire adopter un code de la famille qui protège les droits des femmes et des enfants ;
- Renforcer les capacités des organisations de défense des Droits de l'Homme ;

6.4.5. ACTIONS PRIORITAIRES RETENUES AU NIVEAU DE L'AXE STRATÉGIQUE 5 : AMÉLIORER LE CAPITAL HUMAIN

Treize actions prioritaires sont retenues dans cet axe stratégique qui couvre les secteurs liés au développement humain comme l'éducation, la santé, la nutrition et la sécurité alimentaire, l'environnement et l'habitat. Il s'agit de :

- Promouvoir l'accès des populations pauvres à une éducation primaire et secondaire de qualité
- Redynamiser la formation professionnelle
- Mettre en place une politique volontariste de lutte contre le paludisme
- Développer un programme intégré de santé reproductive/ planification familiale dans les postes de santé des zones défavorisées
- Lutter contre le VIH/SIDA et les IST
- Favoriser l'accessibilité et promouvoir l'utilisation des services de santé par les populations pauvres
- Améliorer les capacités de stockage et de conservation des produits alimentaires
- Mettre en place un système national de contrôle de la qualité et de l'innocuité des aliments dans une perspective de protection de la santé des consommateurs
- Prévenir les carences nutritionnelles spécifiques chez les groupes vulnérables
- Mettre en œuvre un système de gestion des déchets
- Améliorer l'accessibilité des populations défavorisées à l'eau potable
- Mettre en place une politique intégrée de gestion des zones côtières
- Mettre en place un programme d'assainissement des zones d'habitation défavorisées

ÉDUCATION

1. Promouvoir l'accès des populations pauvres à une éducation primaire et secondaire de qualité

Justification

Le système éducatif comorien connaît depuis l'indépendance une forte expansion soutenue par une grande demande d'éducation. La forte croissance démographique engendre un défi à relever en matière de satisfaction des besoins éducatifs car les enfants non scolarisés risquent de venir grossir les rangs des chômeurs et des pauvres.

L'analyse des performances du système scolaire révèle que le taux net de scolarisation est faible dans toutes les îles, en particulier en milieu rural et que les filles sont moins scolarisées que les garçons. Cela découle en partie du manque de salles de classe dans les trois îles, en particulier à Ngazidja et Ndzuwani et de l'incapacité des familles démunies à faire face aux frais liés à la scolarité des enfants.

Le système généralisé de la double vacation, le ratio élevé élèves par maître, le niveau pédagogique des enseignants, le manque de matériel scolaire et didactique, l'état sanitaire et nutritionnel inadéquat d'une proportion significative des enfants engendrent des dysfonctionnements dans le système éducatif qui se traduisent par des taux de redoublement et d'abandon importants.

Objectifs

1. Augmentation des taux nets de scolarisation des enfants dans les régions défavorisées;
2. Amélioration de la maîtrise de la langue d'enseignement et des compétences pédagogiques des enseignants du primaire et du secondaire ;
3. Amélioration de l'environnement sanitaire des écoles publiques ;
4. Amélioration de l'environnement nutritionnel dans les écoles publiques ;
5. Amélioration de l'environnement pédagogique dans les écoles publiques ;
6. Amélioration de l'environnement culturel des écoles primaires publiques ;
7. Réduction de l'absentéisme des enseignants dans les écoles publiques ;

Moyens

- Construire et équiper des salles de classe dans le primaire et le secondaire dans les zones défavorisées ;
- Augmenter le nombre d'enseignants en conséquence ;

- Former adéquatement les enseignants ;
- Assurer une rémunération régulière et équitable aux enseignants ;
- Mettre en place des mini-bibliothèques dans les écoles primaires et secondaires des zones défavorisées ;
- Mettre à la disposition des enseignants et des élèves dans les zones défavorisées, du matériel scolaire et didactique approprié ;
- Mettre en place un programme de distribution de suppléments nutritionnels dans les écoles localisées dans les zones défavorisées ;
- Réglementer l'ouverture et le fonctionnement des écoles privées pour prévenir les abus de confiance qui pénalisent surtout les parents pauvres ;
- Supprimer certains frais de scolarité à l'école publique ;
- Etudier et mettre en place un mécanisme permettant de mettre à la disposition des enfants du matériel scolaire à un meilleur rapport qualité/prix ;
- Promouvoir les associations parents/maîtres et les impliquer dans le suivi de l'enseignement ;
- Renforcer les capacités du ministère de l'éducation pour le contrôle et l'évaluation des enseignants ;

2. Redynamiser la formation professionnelle

Justification

La formation des ressources humaines est essentielle au développement économique car, dans une économie de marché de plus en plus intégrée, la compétitivité des entreprises et l'attrait du pays pour les investisseurs étrangers potentiels dépendent en bonne partie de la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée en quantité suffisante dans les domaines appropriés. De plus, compte tenu de la forte croissance démographique du pays, il est essentiel d'aider les nouvelles générations à se former pour leur donner de meilleures chances de trouver un travail et d'avoir des conditions de vie décentes. La formation technique et professionnelle offre pour une grande partie des jeunes comoriens, en particulier les pauvres, plus d'opportunités économiques, leur permettant ainsi d'échapper au chômage, à la pauvreté, à la délinquance, etc.

Objectifs

1. Mise à la disposition des secteurs privé et public de la main-d'œuvre qualifiée dont ils ont besoin pour leur développement ;
2. Mise en place de filières courtes de formation de techniciens dans des domaines porteurs ;

3. Offre d'alternatives de formation aux enfants qui ont quitté l'enseignement général pour les aider à se réorienter ;

Moyens

- Réhabiliter les écoles techniques et de formation professionnelle existantes en fonction des besoins prospectifs de l'économie ;
- Promouvoir la création de nouvelles écoles techniques et de formation professionnelle pour répondre aux besoins de main-d'œuvre qualifiée des secteurs porteurs (hôtellerie, restauration, entretien d'ordinateurs, froid industriel, mécanique, électronique, aquaculture, etc.) ;
- Réglementer l'ouverture et le fonctionnement des écoles techniques et de formation professionnelle pour assurer des standards de qualité ;

SANTÉ

3. Mettre en place une politique volontariste de lutte contre le paludisme

Justification

Le paludisme est un problème de santé publique majeur dans le pays. Malgré les résultats encourageants enregistrés ces trois dernières années, cette affection reste le principal motif de consultation et d'hospitalisation dans nos structures sanitaires (31% des consultations et 25% des décès enregistrés) et contribue à maintenir des taux d'absentéisme élevés dans les écoles et les lieux de travail. Tous les âges sont touchés par cette affection, mais les enfants de moins de 5 ans et les femmes enceintes constituent les deux groupes les plus vulnérables. La prévalence du paludisme est plus élevée en milieu rural (32.6%) qu'en milieu urbain (25%), à cause notamment de la moindre utilisation de moustiquaires imprégnées d'insecticide dans les campagnes.

Malgré les efforts pour réduire le coût de la prise en charge, ce dernier reste élevé et hors de portée des ménages à faible revenu. Les dépenses annuelles des ménages liées au paludisme s'élèvent à 1,8 milliard de Francs comoriens. Par ailleurs, cette endémie engendre des pertes économiques en raison de l'absentéisme évoqué plus haut.

Objectifs

1. Réduction de la mortalité et de la morbidité liées au paludisme, en particulier chez les enfants de moins de 5 ans et les femmes enceintes ;
2. Généralisation de l'utilisation de moustiquaires imprégnées ;
3. Accès des ménages pauvres et des groupes cibles au diagnostic et au traitement du

paludisme;

4. Réduction de la prolifération de l'anophèle dans les zones infestées ;

Moyens

- Sensibiliser et former les parents, notamment les pauvres, à l'identification des symptômes du paludisme et à la conduite à tenir en cas de paludisme ;
- Promouvoir la disponibilité de moustiquaires imprégnées à bas prix ;
- Renforcer les compétences des différents acteurs impliqués dans la lutte contre le paludisme au niveau communautaire ;
- Assurer une prise en charge correcte des cas de paludisme simple au niveau du poste de santé ;
- Promouvoir la chimioprophylaxie chez les femmes enceintes ;
- Promouvoir les mesures de lutte antivectorielles à base communautaire telles que l'empoisonnement des citernes d'eau et l'assèchement des marais et des flaques d'eau et la gestion des eaux usées ;
- Lutte antivectorielle à base communautaire ;
- Etude de faisabilité sur l'éradication de l'anophèle ;

4. Développer un programme intégré de santé reproductive/planification familiale (SR/PF) dans les postes de santé des zones défavorisées

Justification

Les populations du milieu rural, en particulier défavorisées, n'ont pas d'accès à des services de SR/PF de qualité, ce qui explique en partie les forts taux de fécondité et de mortalité maternelle enregistrés dans ce milieu.

La faible disponibilité de services de SR/PF dans ces zones s'explique, entre autres, par la faible opérationnalité des postes de santé, liée à l'insuffisance de personnel qualifié (on y retrouve presque exclusivement des infirmiers de l'assistance médicale), à la vétusté des bâtiments et à l'insuffisance de matériel adéquat. Par conséquent, les femmes sont contraintes de se rendre dans les centres de santé de district, ce qui implique des frais supplémentaires de déplacement.

Outre les insuffisances du côté de l'offre, le faible taux d'utilisation des services de SR/PF s'explique par le faible intérêt que manifestent les ménages ruraux et défavorisés pour ces services. Ceux-ci ne sont pas en général convaincus de l'importance de ces services, d'autant que leur coût représente un obstacle majeur pour des femmes à faible revenu et aux grossesses

répétées.

Objectifs

1. Fourniture d'un paquet minimum de services de SR/PF de qualité dans tous les postes de santé ;
2. Augmentation significative du nombre de femmes ayant recours aux services de SR/PF en particulier dans les zones défavorisées ;
3. Augmentation majeure de la proportion d'accouchements assistés par un personnel qualifié ;

Moyens

- Réhabiliter les postes de santé et les équiper adéquatement ;
- Former adéquatement le personnel nécessaire pour ces postes ;
- Renforcer la capacité du personnel des postes de santé dans la prise en charge des urgences obstétricales ;
- Impliquer les hommes dans la SR / PF ;
- Renforcer le système de référence et contre référence ;
- Elaborer un plan d'action multisectoriel en IEC sur la SR/PF ;
- Rendre gratuite la première visite prénatale et les analyses conséquentes ;

5. Lutter contre le VIH/SIDA et les Infections Sexuellement Transmissible (IST)

Justification

Le taux de prévalence de l'infection à VIH est encore faible dans le pays (0.11 %). Toutefois, une explosion est possible en raison du faible taux d'utilisation des préservatifs, de la montée croissante d'une prostitution surtout clandestine ainsi que la prévalence élevée des IST. En effet, les taux de prévalence de la syphilis était de 4 % en 1997 et celui des affections aux gonocoques de 9 % en 1999. Les deux affections sont en progression constante.

Face à cette situation, il n'y a pas suffisamment de structures assurant des services appropriés de prévention, de dépistage, de support et de prise en charge des malades, notamment en milieu rural.

Dans ce dernier milieu, la connaissance du SIDA est très faible puisque seulement 14.9 % de la population rurale connaissent les moyens de prévention du SIDA. Quant aux modes de contamination du VIH, ils ne sont connus que par 31,5 % de la population rurale et 41,5 % de

la population urbaine.

Objectifs

1. Stabilisation, puis réduction du taux de prévalence du VIH ;
2. Réduction de l'incidence des IST ;
3. Prise en charge des malades du SIDA ;

Moyens

- Intensifier l'éducation / sensibilisation en milieu scolaire et mobilisation des jeunes en dehors de l'école pour promouvoir un comportement responsable, en particulier chez les jeunes hommes, et la non stigmatisation des personnes vivant avec le VIH ;
- Poursuivre et intensifier des campagnes efficaces d'IEC sur les modes de transmission du VIH et les moyens de s'en protéger ;
- Poursuivre et renforcer la politique des sites sentinelles auprès des groupes à risque ;
- Assurer une bonne disponibilité et accessibilité des préservatifs dans les villages ;
- Mettre en place des centres de dépistage mobiles ;
- Améliorer la qualité de la prise en charge des IST par les postes de santé ;
- Promouvoir la prise en charge communautaire des personnes vivant avec le VIH ;

6. Favoriser l'accessibilité et promouvoir l'utilisation des services de santé par les populations pauvres

Justification

L'introduction du système de recouvrement partiel des coûts dans le système de santé, qui vise notamment à pallier aux insuffisances du budget de l'Etat alloué à la santé, pose le problème d'accessibilité aux services de soins de qualité pour les populations pauvres. Malgré la mise en place de la PNAC qui a permis une réduction significative du coût des médicaments (ceux existants sous forme générique), ceux-ci restent encore hors de portée d'une bonne partie de la population. Par ailleurs, la mauvaise qualité de l'accueil, la faible performance du personnel dans les structures sanitaires publiques et le caractère peu opérationnel de nombreux postes de santé constituent des obstacles majeurs à la fréquentation de ces structures. Devant les difficultés du système public de santé, les populations ont recours à des structures privées émergentes qui ont besoin d'être encadrées pour éviter des dérives.

Outre les difficultés d'accessibilité, l'utilisation des services de santé par les populations pauvres est restreinte et s'explique par certaines caractéristiques socio-culturelles de ces populations. Les pauvres sont généralement moins alphabétisés et moins éduqués ; ils sont moins sensibilisés à l'importance de l'hygiène et d'autres actions préventives.

Objectifs

1. Accroissement de l'accessibilité des pauvres aux services de santé ;
2. Disponibilité et accessibilité des médicaments essentiels à toute la population ;
3. Réglementation de l'ouverture et du fonctionnement des structures privées de santé ;
4. Promotion au sein de la population d'un comportement favorisant un bon état de santé ;

Moyens

- Revoir les prix des prestations de santé à la baisse, dans la mesure du possible, et afficher ces prix;
- Accroître le nombre d'agents de santé dans les postes de santé ;
- Renforcer la capacité de production et de stockage de la PNAC ;
- Promouvoir et orienter la recherche dans la pharmacopée comorienne;
- Assurer une rémunération régulière et équitable au personnel de santé ;
- Renforcer les compétences techniques, l'éthique médicale et la sensibilisation du personnel de santé à l'importance du service aux patients ;
- Evaluer l'expérience actuelle des mutuelles de santé pour mesurer leur potentiel de développement ;
- Mener une étude de faisabilité pour évaluer le potentiel de développement de la micro assurance santé privée;
- Définir des normes précises pour l'ouverture et le fonctionnement des structures de santé privées ;
- Mettre en place un programme d'IEC / sensibilisation en matière de santé auprès des populations dans les zones défavorisées ;

NUTRITION

7. Améliorer les capacités de stockage et de conservation des produits alimentaires

Justification

Une des causes de l'insécurité alimentaire est l'insuffisance de structures de stockage, de conservation et de transformation des produits alimentaires. Les unités de transformation sont

presque inexistantes dans le pays et les lieux de stockage appropriés font également défaut. Les chambres froides pour la production de glace et la conservation des poissons ne sont plus fonctionnelles. Ces déficiences contribuent à une insuffisance des disponibilités alimentaires en quantité et en qualité.

Au niveau des ménages se pose également le problème de la conservation des aliments. En milieu rural, on observe des pertes importantes de produits frais, faute de moyens et de techniques de conservation appropriés. Enfin, on rencontre souvent au sein de la population, notamment de la population pauvre, des affections liées à la consommation d'aliments conservés dans des conditions inadéquates.

Objectifs

1. Augmentation de la disponibilité alimentaire et réduction des fluctuations saisonnières;
2. Réduction des pertes alimentaires ;
3. Amélioration de l'état nutritionnel de la population, notamment en milieu rural ;

Moyens

- Appuyer les opérateurs économiques et les organisations professionnelles à mettre en place des dispositifs appropriés de stockage et de conservation des aliments ;
- Améliorer les circuits de distribution des aliments ;
- Mettre en œuvre des programmes de formation des opérateurs sur les nouvelles technologies de conservation des aliments ;
- Promouvoir les techniques traditionnelles appropriées de conservation des aliments auprès des ménages ruraux, pauvres en particulier ;

8. Mettre en place un système national de contrôle de la qualité et de l'innocuité des aliments dans une perspective de protection de la santé des consommateurs

Justification

Les pratiques alimentaires observées pour la préparation des aliments surtout pour les jeunes enfants laissent à désirer comme en témoignent les taux élevés de diarrhée aiguë et d'autres maladies infectieuses. Les produits locaux ou importés mis sur le marché ne subissent aucun contrôle de qualité sanitaire. Dans les épiceries, des conserves dont les dates de péremption sont dépassées, sont vendues aux consommateurs non avertis, notamment les femmes analphabètes. L'expérience vécue jusqu'à présent indique une insuffisance des dispositions visant à résoudre le problème du contrôle de la qualité des denrées alimentaires et de la protection des consommateurs. D'ailleurs le pays ne dispose pas encore de législation

nationale en la matière.

Objectifs

1. Amélioration de la qualité et de la salubrité des aliments consommés par la population, notamment les pauvres ;
2. Diminution des affections alimentaires ;
3. Amélioration de la qualité hygiénique et nutritionnelle des aliments ;

Moyens

- Mettre en place une législation alimentaire ;
- Mettre en place au niveau de chaque île un laboratoire de contrôle des aliments ;
- Sensibiliser les consommateurs et les professionnels de l'alimentation sur l'importance et les techniques de contrôle de qualité, d'innocuité des aliments dans une perspective de protection de la santé des consommateurs ;
- Renforcer les capacités opérationnelles des associations de consommateurs existantes et promouvoir la création d'autres associations de même nature ;

9. Prévenir les carences nutritionnelles spécifiques chez les groupes vulnérables

Justification

Les carences nutritionnelles aux Comores sont significatives et sont imputables à de nombreux facteurs, entre autres la pauvreté, l'insalubrité de l'environnement, l'insuffisance des mesures d'assainissement de l'eau et les maladies infectieuses et parasitaires.

Les carences les plus importantes en micro-nutriments rencontrées sont celles en iode, en vitamine A et en fer. Les actions entreprises pour la lutte contre les carences nutritionnelles ont été réalisées à travers le système de santé, mais de façon parcellaire et irrégulière. L'implication des différents départements ministériels les plus concernés, des ONG et des partenaires s'avère nécessaire.

Il y a lieu de souligner aussi que le régime alimentaire aux Comores est monotone et peu diversifié. Il expose la population à des carences nutritionnelles de toutes sortes. Au sein des familles nombreuses, les femmes et les enfants sont les plus affectées par ces carences nutritionnelles. Certaines pratiques alimentaires ont des effets néfastes sur l'état nutritionnel. Par exemple, moins de 25% des nourrissons sont exclusivement nourris au lait maternel. De plus, on prive les enfants de certains aliments alors qu'ils sont facilement accessibles.

Objectifs

1. Réduction de la prévalence de la carence en fer chez les populations cibles ;
2. Elimination des carences en iode et en vitamine A chez les populations cibles ;
3. Réduction de la morbidité due à la malnutrition ;
4. Réduction de l'incidence des affections liées aux pratiques alimentaires inappropriées ;
5. Adoption par les population surtout en milieu rural défavorisé de nouveaux comportements pour une nutrition adéquate ;

Moyens

- Mener une étude pour évaluer la prévalence de la carence en fer chez les populations cibles ;
- Renforcer les programmes de prévention des carences en iode et en vitamine A ;
- Mettre en place des centres de récupération nutritionnelle ;
- Mettre en place un système de suivi permanent de la prévalence des maladies de carence ;
- Promouvoir un programme multimédia d'IEC nutritionnelle pour encourager la consommation d'aliments riches en fer, iode et vitamine A ;
- Promouvoir et diffuser des technologies appropriées de conservation des aliments et des techniques culinaires qui conservent aux fruits et aux légumes leur qualité nutritive ;
- Promouvoir l'allaitement maternel exclusif ;

ASSAINISSEMENT, EAU POTABLE ET HABITAT

10. Mettre en œuvre un système de gestion des déchets

Justification

La production croissante de déchets ménagers, de déchets hospitaliers non traités et de rejets liés aux activités de transport et de production en général pose le problème de leur prise en charge efficace. Or, aucun mécanisme efficient de ramassage et de traitement de ces déchets et rejets n'existe à ce jour. L'absence de système de gestion des déchets et d'assainissement a conduit à de nombreux problèmes qui deviennent cruciaux pour la santé publique. En milieu urbain, des tas d'ordures se trouvent entassés le long des routes, des bords de mer, aux alentours des marchés, en particulier, dans les quartiers pauvres. Cette situation s'explique non seulement par un manque d'infrastructures et d'organisation dans la gestion des déchets, mais également par des comportements sociaux inappropriés.

La santé de la population, notamment celle des pauvres, est menacée puisque ces décharges constituent autant de foyers de développement et de propagation de maladies, sans compter les odeurs fétides et la pollution visuelle qu'elles entraînent.

Objectifs

1. Assainissement des zones d'habitation ;
2. Réduction du développement et de la transmission des maladies liées à l'insalubrité ;
3. Restauration de la beauté des paysages urbains et péri-urbains ;
4. Développement de comportements responsables de la population en matière de rejet et de gestion des déchets ;

Moyens

- Mettre en place une politique intégrée de gestion des déchets (ramassage, collecte, transport, mise en décharge contrôlée, traitement et valorisation) ;
- Identifier des sites de décharge pour toutes les villes du pays ;
- Mettre en place des incinérateurs et des centres de tri ;
- Mener des campagnes d'IEC sur la notion de bien public, les méfaits d'une prolifération des ordures et sur les méthodes appropriées de rejet et de gestion des déchets ;
- Renforcer les cours d'éducation civique ;
- Favoriser la prise en charge communautaire des déchets ;
- Mettre en place des règlements coercitifs sur les comportements néfastes en matière de rejet des déchets ;

11. Améliorer l'accessibilité des populations défavorisées à l'eau potable

Justification

Le demande en eau potable prend de plus en plus d'ampleur avec l'accroissement de la population et l'urbanisation. Par ailleurs, les zones rurales connaissent également des problèmes de pénurie d'eau liés au tarissement des sources d'eau et des rivières. Dans les conditions climatiques actuelles et compte tenu des projections démographiques, on estime que les ressources en eau par habitant diminueront de plus de 25% d'ici 2010 si des mesures de sauvegarde ne sont pas mises en place.

De plus, la qualité de l'eau consommée par la population est loin d'être acceptable. Aucun système de suivi de la qualité bactériologique de l'eau (même celle distribuée par la

MAMWE) n'existe actuellement. A Ngazidja, la qualité de l'eau de citerne à partir de laquelle 41% de la population s'approvisionnent, est loin d'être bonne; on estime dans cette île que 29% des ménages s'approvisionnent en eau à partir de citernes non couvertes. Cette eau de pluie stockée dans les citernes non couvertes ne peut être comptée comme une source d'eau salubre et doit être considérée comme une source non protégée.

Objectifs

1. Amélioration de la qualité de l'eau consommée par la population ;
2. Augmentation du nombre de ménages défavorisés ayant accès à l'eau potable ;

Moyens

- Réhabiliter et entretenir les réseaux existants ;
- Mettre en place de nouveaux réseaux de distribution de l'eau dans les zones dépourvues tout en maintenant les bornes fontaines ;
- Traiter l'eau par des procédés telle que la chloration ;
- Diffuser et appliquer le code de l'eau ;
- Développer une campagne IEC de la population pour un meilleur contrôle de la qualité de l'eau et de sa conservation par des procédés appropriés ;
- Etudier la faisabilité de la mise en place d'une usine de mise en bouteilles d'eau de source ;

12. Mettre en place une politique intégrée de gestion des zones côtières

Justification

Les zones côtières subissent de fortes pressions, notamment à travers le prélèvement de matériaux de construction tels que le sable, les gravillons et les coraux. Cela tend à faire disparaître les plages et a comme conséquences une sensibilité accrue du rivage à l'érosion marine avec souvent des érosions latérales, une destruction des infrastructures (routes, murs de protection), un impact accru des sédiments transportés sur le plateau et le récif, la perte de la biodiversité marine et une dégradation du potentiel touristique.

Les dommages causés aux zones côtières sont le résultat d'une pauvreté importante qui pousse la population à rechercher des matériaux de construction à faible prix. En effet, les matériaux de construction disponibles coûtent très cher et sont donc inaccessibles pour la plupart des ménages. Ceci est dû d'une part à une faible conscience des populations à l'égard des impacts néfastes de ces prélèvements et d'autre part au laxisme des pouvoirs publics dans

l'application du code de l'environnement qui interdit strictement et punit toute extraction de matériaux des zones côtières.

Par ailleurs, l'absence d'une politique de l'habitat qui favoriserait l'utilisation de matériaux accessibles, autres que le bois et les matériaux côtiers, aux populations vulnérables, accentue la dégradation de l'environnement.

Objectifs

1. Stabilisation des zones côtières ;
2. Protection des récifs coralliens et des mangroves ;
3. Augmentation du potentiel de la pêche côtière ;

Moyens

- Diffuser et appliquer le code de l'environnement ;
- Promouvoir des matériaux de construction alternatifs aux matériaux côtiers ;
- Elaborer une politique de l'habitat ;
- Contrôler les déversements des hydrocarbures ;
- Réhabiliter les plages dégradées à priorité touristique et/ou écologique ;
- Promouvoir la participation communautaire pour la conservation des zones côtières ;

13. Mettre en place un programme d'assainissement des zones d'habitation défavorisées

Justification

L'assainissement des zones d'habitation défavorisées est une priorité aussi bien en milieu urbain que rural. Dans les centres ville, outre les problèmes déjà mentionnés de déchets, l'absence d'un système approprié d'évacuation des eaux usées et des eaux de ruissellement représentent un des principaux vecteurs de dissémination des maladies, outre leurs conséquences en termes de mauvaises odeurs et de vie dans un cloaque. De plus, un nombre important d'habitations et de bâtiments et endroits publics (écoles, marchés, etc.) ne possèdent pas de latrines avec toutes les conséquences que cela entraîne en termes d'hygiène et de santé publique.

Objectifs

1. Evacuation correcte des eaux usées et des eaux de ruissellement dans les zones défavorisées ;

2. Amélioration des latrines traditionnelles dans les habitations pour les empêcher de polluer la nappe phréatique ;
3. Amélioration de la disponibilité de toilette dans les bâtiments et endroits publics ;

Moyens

- Subventionner l'amélioration des latrines traditionnelles ;
- Promouvoir la construction de latrines améliorées dans les nouvelles habitations par l'imposition de normes ;
- Construire des latrines publiques dans les bidonvilles et dans les bâtiments publics grâce à des THIMO ;
- Prévoir un mécanisme pour l'entretien de ces latrines par la communauté et/ou une société privée ;
- Mettre en place un programme IEC d'éducation sur l'hygiène et la gestion des déchets humains ;
- Mettre en place des systèmes de drainage des eaux usées grâce à des travaux à haute intensité de main d'œuvre (THIMO) ;
- Pavage des ruelles grâce à des THIMO ;
- Construction de canaux d'évacuation des eaux usées et de ruissellement grâce à des THIMO ;
- Construction de champs d'épuration des eaux usées grâce à des THIMO.